

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 9 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 3 octobre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Newroz CALHAN, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Jean-Benjamin ZANG À Marcel COTTIN, Jocelyn BUREAU À Françoise DELABY, Mohamed HARIZ À Guylaine YHARRASSARRY, Léa MARIÉ À Laurent FOUILLOUX

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Joao DE OLIVEIRA

DÉLIBÉRATION : 2023-110

OBJET : ADHÉSION AU COMITE 21 NATIONAL ET AU COMITE 21 GRAND OUEST

DÉLIBÉRATION : 2023-110
SERVICE : DGA SECTEUR TRANSITION ECOLOGIQUE AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

OBJET : ADHÉSION AU COMITE 21 NATIONAL ET AU COMITE 21 GRAND OUEST

RAPPORTEUR : Marcel COTTIN

Le Comité 21 a pour mission de permettre aux organisations publiques et privées de se réinventer face aux limites planétaires et à l'épuisement des ressources. Son action couvre un large éventail d'expertises sur le développement durable (adaptation aux changements climatiques, ODD, dialogue parties prenantes, RSE, impacts, biodiversité, citoyenneté écologique, villes durables, sobriété...). Sa méthode permet aux acteurs de s'approprier les enjeux et d'identifier les actions à mettre en œuvre.

Depuis 1995, le Comité 21 fédère les acteurs du développement durable en France. Il regroupe des collectivités locales, des entreprises, des associations, des établissements d'enseignements supérieurs et des citoyens. Le réseau compte plus de 450 adhérents.

L'action du Comité 21 se décline au niveau national et en région, notamment dans le « Grand Ouest ».

En 2023, le Comité 21 propose :

- des analyses et décryptages sur différents sujets (enjeux internationaux, adaptation, sobriété, impact...),
- des formations (adaptation aux changements climatiques, ODD et Territoires, dialoguer avec les parties prenantes, solutions d'adaptation fondées sur la nature),
- des accompagnements et outils, avec notamment plusieurs cycles :
 - Cycle Agenda 2030 : quelle appropriation par les collectivités ?
 - Cycle Entreprise : nouveaux enjeux de la RSE
 - Cycle Territoires durables
 - Cycle Ecologie et Travail
 - Cycle Adaptation aux changements climatiques
- des travaux à dimension prospective et des temps forts multi-acteurs.

Etre adhérent, c'est :

- rejoindre un réseau multi acteurs pour enrichir son analyse, confronter les points de vue et contribuer à une vision collective,
- pouvoir partager des pratiques,
- bénéficier d'échanges privilégiés entre pairs,
- co construire des outils,
- bénéficier d'un accès privilégié à certains contenus.

Le prix de l'adhésion annuelle aux deux établissements, Comité 21 National et Comité 21 Grand Ouest, est de 2 000 € HT.

Compte tenu de l'intérêt pour la Ville de Saint-Herblain d'adhérer au Comité 21 National et Comité 21 Grand Ouest, dans le cadre de sa stratégie de transition, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la Charte du Comité 21, ses statuts et son règlement intérieur,
- d'adhérer à ces structures,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint aux finances, relations aux entreprises et affaires générales à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 et le seront sur les budgets suivants.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 09/10/2023

Le secrétaire de séance

Le Maire

Joao DE OLIVEIRA

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 12/10/2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 12/10/2023